

La première assemblée législative en 1792

JOSEPH LEVASSEUR BORGIA (1773 À 1839)

par : Alex Levasseur (662)

CONTEXTE HISTORIQUE

Qui était Joseph LeVasseur Borgia ? Avant d'entrer dans le vif du sujet, il convient d'abord de le placer dans le contexte historique où il a vécu. Il naît à Québec 10 ans après la signature du [Traité de Paris](#), qui marque la fin de la Nouvelle-France et le début du régime anglais. Et il meurt peu après les événements qu'on a appelés « *la rébellion des patriotes* », et tout juste avant l'adoption de l'[Acte d'Union](#) qui réunira le Bas et le Haut Canada, comme l'exigeaient les Loyalistes, ces anglophones qui ont fui les colonies américaines, lors de la guerre d'indépendance.

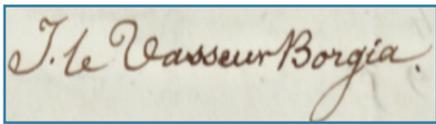
QUI ÉTAIT JOSEPH LEVASSEUR BORGIA

Joseph est le quatrième descendant de Pierre Levasseur dit l'Espérance, originaire de Paris. Son père est Louis Levasseur Borgia, forgeron et sa mère est Marie-Anne Trudel, tous de Québec. Joseph [naît le 6 janvier 1773](#) naît le 6 janvier 1773 à Québec et y [décédera 27 juin 1839](#).

Pourquoi « Borgia » alors que ses aïeux avaient nom « Levasseur dit l'Espérance ? La réponse nous vient de [Philippe Baby Casgrain](#) :

C'est dans le recensement de Québec en 1716, publié par l'abbé Beaudet en 1887, que se présente pour la première fois en ce pays le nom Borgia, nom espagnol.

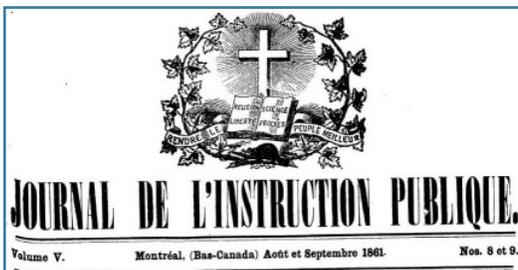
Il fut donné au baptême, à Québec, le 4 avril 1707, à François-Louis de Borgia, porté au recensement sous le nom de François de Borgia, âgé de 10 ans, fils de Pierre Levasseur, menuisier, âgé de 55 ans et de sa seconde femme, Anne Ménage, âgée de 40 ans, demeurant rue qui est le long du Jardin du fort (des Carrières). Ce nom fût donné à l'enfant en l'honneur et sous le patronage de St-François de Borgia, canonisé depuis peu (1671). ⁽¹⁾



C'est donc le grand-père de Joseph qui a transmis ce prénom, devenu nom à ses descendants. D'ailleurs Joseph signait : Le Vasseur Borgia.

L'historien [Jean-Marie Lebel](#) raconte :

« Joseph LeVasseur Borgia vécut les premières années de son enfance dans le faubourg St-Jean, à Québec. Il était âgé de sept ans lorsque sa famille vint s'établir à l'intérieur des murs de la haute ville de Québec, dans la rue Ste-Famille, près du petit séminaire. Il fit d'ailleurs ses études classiques dans cet établissement de 1786 à 1792. Accusé d'avoir assisté à une pièce de théâtre, il fut chassé du petit séminaire à la fin d'avril 1790, puis réadmis l'année suivante, cette fois à titre de pensionnaire. » ⁽²⁾



Selon le [Journal de l'Instruction Publique](#), lui et quatre autres étudiants, « soutinrent vers le même temps (1792) une thèse sur l'algèbre, la géométrie, la trigonométrie rectiligne et sphérique, les sections coniques, la théorie du jet des bombes et l'astronomie. » ⁽³⁾

M. Levasseur Borgia étudia ensuite le droit ; il reçut une commission d'avocat en juillet 1800 et ouvrit un bureau à Québec. Il aura un seul enfant : Charles-Narcisse, né en 1804. Ce dernier n'aura pas de descendant, ce qui met fin à la lignée de Joseph Le Vasseur Borgia.

JOSEPH LEVASSEUR BORGIA - L'AVOCAT



Philippe Aubert de Gaspé

Joseph LeVasseur Borgia se fit rapidement un nom au sein du Barreau de Québec et s'acquit une belle réputation, dit-on. Il n'était pas un brillant orateur, ni éloquent. Mais il était un plaideur rigoureux et craint. [Philippe-Aubert de Gaspé](#), avocat et auteur, raconte dans ses mémoires :

« Quelqu'un lui fit observer un jour (à Sir James Craig) que M^e Borgia, qui avait plaidé devant lui le matin, n'était pas naturellement éloquent : « C'est vrai, dit-il ; mais je crois qu'il y a peu d'avocats dans cette colonie qui aient une connaissance aussi profonde du droit romain. » Et sir James ne se trompait pas ». ⁽⁴⁾

M. de Gaspé raconte aussi cette anecdote : un jeune clerc qui étudiait le droit chez l'avocat Joseph LeVasseur Borgia demanda à son maître quel livre de droit lui recommandait-il de lire ? Et M^e Borgia de répondre :

«Malgré toutes ses études et sa pratique du droit, il estimait qu'il y a tant d'anomalies, de contradictions dans les lois qui nous régissent, qu'il est difficile de trouver sa route dans ce dédale inextricable des codes Romains, Français, des Coutumes de Paris, statuts anglais, statuts provinciaux; que sais-je? Si vous m'en croyez, mon cher, vous n'en lirez aucun.»

C'est d'ailleurs pour cette raison qu'il a milité en faveur de l'abandon du droit français, appelé [Coutume de Paris](#) et son remplacement par le droit commun anglais beaucoup plus simple. Il a d'ailleurs proposé plusieurs résolutions à la Chambre d'Assemblée du Bas-Canada (l'ancêtre du Parlement de Québec) pour adopter ce droit coutumier anglais, mais en vain. Voici deux des résolutions qu'il a proposées :



Le parlement du Bas-Canada et la [porte Prescott](#) dans la côte de la montagne, en 1805, d'après un dessin de John Lambert. (Bibliothèque de l'Assemblée Nationale).

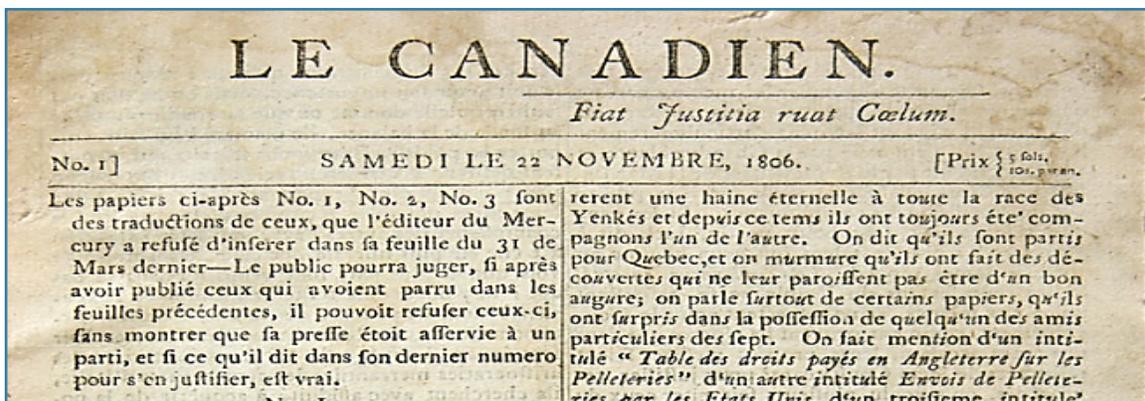
« M^e Borgia a proposé de résoudre, secondé par M. Després, que pour ces causes et vu l'excellence éprouvée du Droit public en Angleterre, tel que maintenant en force dans cette province, il est expédient d'y introduire le Droit privé, tel que maintenant en force en Angleterre. Proposition rejetée : 7 contre 15. »

« M. Borgia a proposé de résoudre, secondé par M. Lee, qu'il est expédient d'abroger la Coutume de Paris, Droit Coutumier, les Us et usages, les Édits, Arrêts, Ordonnances et Déclarations des Rois Très-Chrétiens, tels que maintenant en force dans cette Province et le Droit civil, en autant qu'il peut être en force dans cette Province. Proposition rejetée, 1 contre 21.» ⁽⁵⁾

Joseph LeVasseur Borgia s'est beaucoup intéressé à la politique, nous y reviendrons au chapitre suivant. Cependant cet intérêt lui a causé bien des soucis; c'est aussi pour cette raison qu'à la fin de sa vie, il était pratiquement sans le sou. L'historien québécois Jean-Marie Lebel écrit :

« Les dernières années de LeVasseur Borgia furent assombries par la pauvreté et la perte de son fils Narcisse-Charles. Ce dernier avait fait son stage de clerc sous sa direction à compter de 1825 et reçu sa commission d'avocat le 27 février 1830. Il avait, disait-on, hérité des talents d'avocat de son père. D'une santé délicate, il décéda à l'âge de 30 ans, le 5 novembre 1834. Fort pauvre, LeVasseur Borgia dut compter sur la générosité d'avocats de Québec qui se cotisèrent afin d'acquitter les frais des funérailles de son fils. En négligeant la pratique du droit pour se consacrer à sa carrière politique, il n'avait pas tardé à faire face à d'épineux problèmes financiers et, dès 1817, il avait dû se départir de sa bibliothèque. » ⁽⁶⁾

Le journal LE CANADIEN



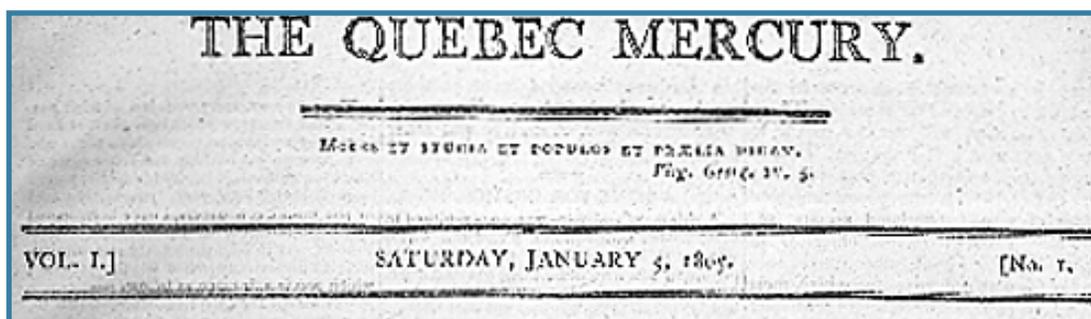
Le premier numéro du journal Le Canadien paraît à Québec le samedi 22 novembre 1806. Il est fondé par le chef du parti canadien, Pierre-Stanislas Bédard, avec l'appui de plusieurs chefs du mouvement réformiste naissant, François Blanchet, Jean-Thomas Taschereau, Louis Bourdages, Joseph-Bernard Planté et Joseph Le Vasseur Borgia.

Selon l'Encyclopédie canadienne :

Le journal est créé pour défendre et promouvoir le programme politique du Parti canadien, une alliance de députés du Bas-Canada – anglophones et francophones – qui cherchent à réformer le gouvernement du Bas-Canada. Né vers 1804, le Parti canadien est le premier parti politique dans l'histoire canadienne. Créé pour contrer le Quebec Mercury, qui est la voix de l'élite mercantile britannique (ou Clique du Château), Le Canadien demande un gouvernement responsable devant l'assemblée élue. Il lutte également contre les objectifs d'assimilation de la Clique du Château, et défend les

intérêts de la nation canadienne-française. Au début, *Le Canadien* n'est pas publié pendant longtemps, car son opposition constante frustrer le **gouverneur James Craig**, qui partage les opinions de la Clique du Château et qui décide donc de faire arrêter et emprisonner les rédacteurs en mars 1810. Les bureaux du journal sont saccagés et les presses à imprimer sont confisquées, ce qui force *Le Canadien* à interrompre temporairement ses activités. (7)

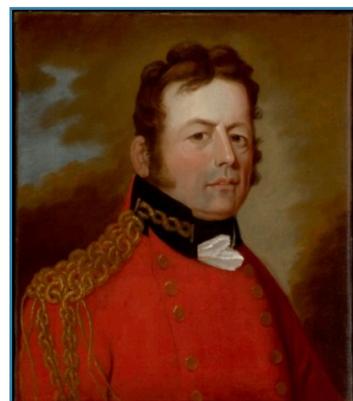
Le 14 juin 1808, le Gouverneur Craig destitue LeVasseur et les autres fondateurs du journal de leur poste d'officier de milice. En 1810, contrairement à ses collègues, LeVasseur Borgia échappe à la prison, grâce à sa réputation d'excellent avocat et à ses positions modérées.



Sir James Henry Craig
huile sur toile de Thomas
Lawrence datant de 1806-1807

Peu de temps après, le Gouverneur Craig est rappelé à Londres car on n'aime pas sa façon de diriger trop autoritaire. Il est remplacé par Sir George Prevost.

En 1812, un conflit militaire éclate entre la Grande-Bretagne et les États-Unis, et rebondit jusque dans les colonies canadiennes. Le Gouverneur Prevost courtise les canadiens-français et va jusqu'à rétablir LeVasseur Borgia



Sir George Prevost
Bibliothèque et Archives Canada/
MIKAN 4302159

dans son poste de milicien avec le grade de capitaine dans le premier bataillon de la Ville de Québec. Mais la discorde allait apparaître, car LeVasseur Borgia entre en conflit avec le colonel Perreault :

« On le mit aux arrêts et on le traduisit devant un Conseil de guerre, les 9 novembre et 9 décembre 1812, sous l'accusation d'avoir désobéi à son supérieur, le lieutenant-colonel Perreault, en tendant à « détruire le bon ordre et la discipline militaire ». Il fut finalement acquitté. »

« Ce bataillon (de Joseph LeVasseur Borgia) fut appelé sous les armes le 24 septembre 1812 et il fit du service jusqu'au 2 janvier 1813 ». (9)

JOSEPH LEVASSEUR BORGIA - LE DÉPUTÉ

Dès le début de sa carrière, Joseph LeVasseur Borgia est attiré par la politique. En octobre 1805, il sera candidat dans la circonscription de la haute ville de Québec à la chambre d'Assemblée, afin de combler la vacance laissée par le décès du député William Grant. Un autre canadien français est également candidat : Perreault. La division du vote des électeurs de langue française permet à un candidat anglophone, John Blackwood, d'être élu. Ce n'est que partie remise, car dès 1808, à l'occasion d'élections générales, il sera élu député de la circonscription de Cornwallis. Son territoire correspond à la rive sud du fleuve Saint-Laurent entre La Pocatière et Cap-Chat. Cornwallis est l'un des 27 districts électoraux instaurés lors de la création du Bas-Canada par l'Acte constitutionnel de 1791. Il s'agit d'un district représenté conjointement par deux députés. Lors de la refonte de la carte électorale de 1829, Cornwallis est divisé en deux districts : Kamouraska et Rimouski. Borgia représentera cette circonscription jusqu'en 1830, sauf pour la période de 1820 à 1824.

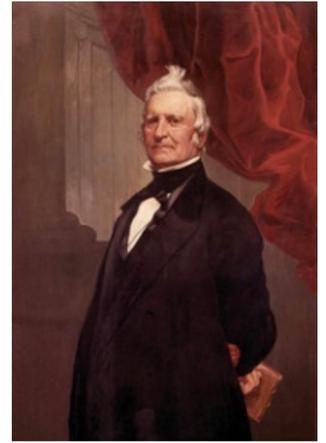
En 1827, une crise parlementaire survient à la Chambre d'Assemblée. Le Gouverneur Dalhousie refuse de reconnaître et d'accepter l'élection de Louis-Joseph Papineau comme orateur (président) de la Chambre. Un bras de fer s'engage entre de représentant du Roi au Canada, Sir George Ramsay, 9^e comte de Dalhousie et les députés.

Monsieur Papineau et Messieurs de la Chambre d'assemblée, je reçois ordre de Son Excellence le gouverneur en chef de vous informer que Son Excellence n'approuve pas le choix que l'Assemblée a fait d'un Orateur et, en conséquence, Son Excellence, au nom de Sa Majesté, le désapprouve et le décharge. Et c'est le plaisir de Son Excellence que vous, messieurs de la Chambre d'assemblée, retourniez immédiatement au lieu où l'Assemblée tient ordinairement ses séances et que vous y fassiez le choix d'une autre personne pour être votre Orateur et que vous présentiez la personne ainsi choisie à l'approbation de Son Excellence, dans cette Chambre vendredi prochain (23 novembre) à 2 heures de l'après-midi. Cette véritable déclaration de guerre du pouvoir exécutif contre une Chambre d'assemblée largement majoritaire est perçue, sinon comme un coup d'État, du moins comme un coup de force, semblable à celui que le gouverneur James Craig avait tenté en 1810 contre Pierre Bédard et la Chambre d'assemblée dominée par le Parti canadien. ⁽¹⁰⁾

Les députés retournent en chambre et adoptent 5 résolutions montrant l'autorité de la Chambre d'élire son Orateur. Joseph LeVasseur Borgia, un des vétérans de l'Assemblée, compagnon de Pierre Bédard et collaborateur au journal Le Canadien en 1806, prononce un long discours fort bien documenté à l'appui des résolutions : « L'Orateur n'est pas créé par le Roi, [...] il est l'officier de l'Assemblée, l'officier du peuple, élu par le peuple, pour coopérer à faire la loi. »

À cette même occasion, le député LeVasseur Borgia évoque le Tiers-État de 1789 et la chute de Louis XVI, se référant donc directement aux événements de la Révolution française. Cette querelle avec l'autorité anglaise prend des proportions publiques énormes ;

En 1810, Pierre Bédard s'était battu seul ou presque devant l'autoritarisme du gouverneur Craig et l'intransigeance de la « clique du château ». En 1827, Papineau et son parti sont en mesure de mobiliser la colonie entière contre les manœuvres du gouverneur Dalhousie et de l'oligarchie coloniale. Forts de l'expérience des assemblées populaires anti-unionistes de 1822 et 1823, les patriotes organisent des assemblées de citoyens où le ton du désaveu monte d'un cran. ⁽¹²⁾



Louis-Joseph Papineau
Bibliothèque et Archives
Canada /MIKAN 2895718

La crise parlementaire se transporte dans les journaux canadiens et britanniques. La mobilisation populaire est vive dans toutes les régions. LeVasseur Borgia est très actif dans les réunions citoyennes de Québec; c'est finalement le désaveu de Dalhousie et son remplacement par le Gouverneur Kempt qui amènera un apaisement.

Les événements politiques de 1827 au Bas-Canada poursuivent un mouvement qui culminera avec les insurrections de 1837 et de 1838. Jamais auparavant les Canadiens ne s'étaient mobilisés à ce point sur une question politique. Par son attaque frontale contre l'Assemblée et son Orateur en 1827, le gouverneur Dalhousie a provoqué un tremblement de peuple marquant une étape du conflit politique colonial. ⁽¹³⁾

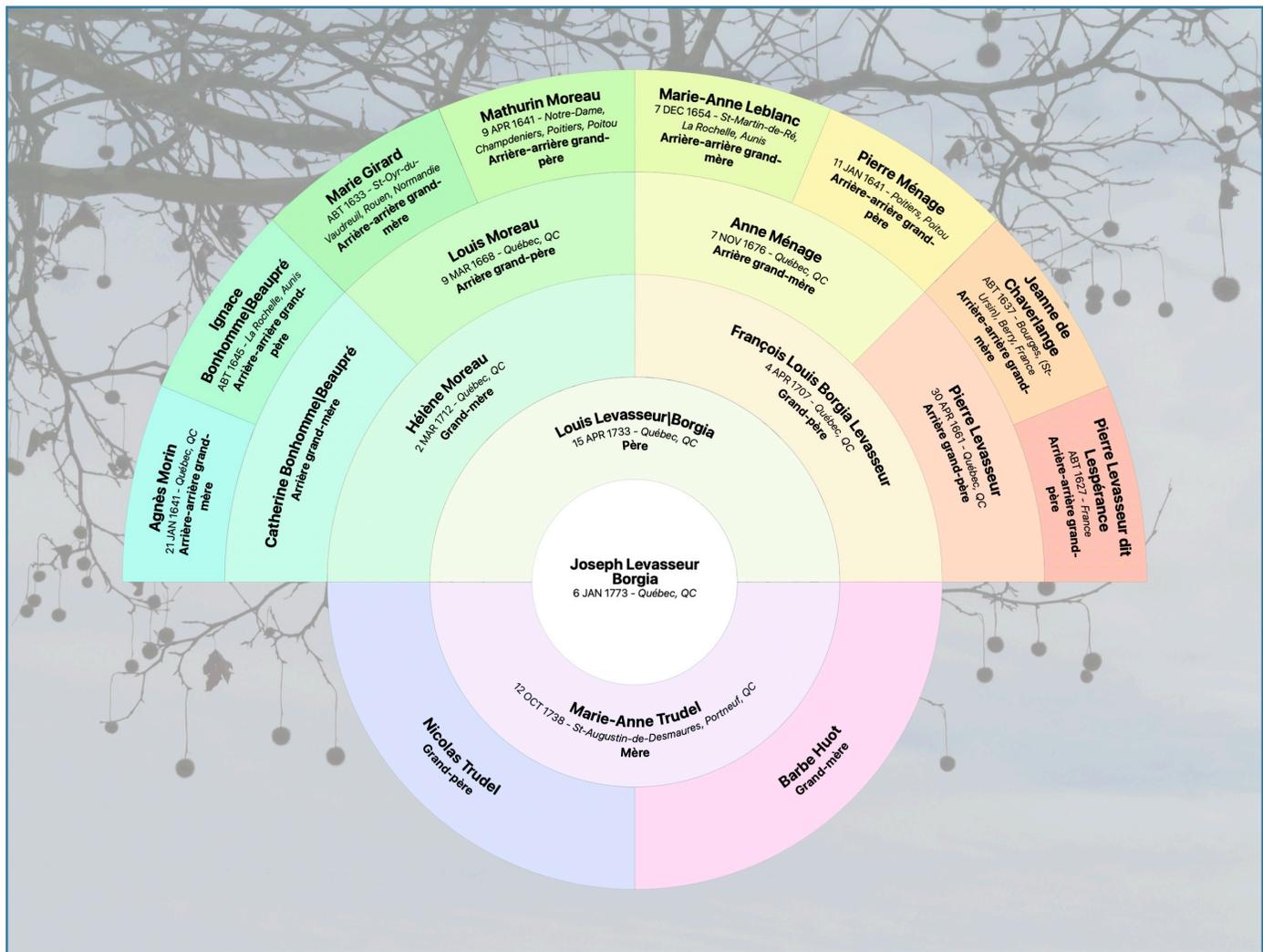
LeVasseur Borgia fut remarqué comme un homme et politicien sage, modéré, et qui sut s'abstenir de tout excès. Sauf en 1819. L'épisode est raconté ici par Francis-J Audet :

Durant la session de 1819, M. Borgia qui avait, en 1810, protesté contre les interruptions injurieuses au cours des débats, fut lui-même la victime de son emportement. Il fut mis sous la garde du sergent d'armes pour avoir traité d'imbécile le député d'Effingham, M. Samuel Sherwood. ⁽¹⁴⁾

Dans ses mémoires, Philippe Aubert de Gaspé dira de son collègue Joseph LeVasseur Borgia :



« M. Borgia, ajoute M. de Gaspé, était désintéressé, généreux, et d'une délicatesse de sentiments remarquable. Honneur à sa mémoire ! Une larme sur les malheurs de ses vieux jours. Il avait négligé ses affaires pour s'occuper de politique et il est mort très pauvre ; car la politique n'était pas autrefois comme aujourd'hui le chemin qui conduit à la fortune. » ⁽¹⁵⁾



[Cliquez sur ce lien pour ascendance complète de Joseph LeVasseur Borgia](#)

- (1) Bulletin des recherches historiques, vol. 6, février 1900, no 2, page 39. par : Philippe Baby Casgrain
- (2) Jean-Marie Lebel, « LeVasseur Borgia, Joseph » dans Dictionnaire biographique du Canada, Université Laval/University of Toronto, 1988
- (3) Le Journal de l'instruction publique, Vol. 5, no 8/9 (août/sept. 1861), page 154
- (4) Mémoires, Philippe Aubert de Gaspé, La Bibliothèque électronique du Québec, Collection Littérature québécoise - Volume 190 : version 1.1 – page 420
- (5) Journal de l'Assemblée – 6 mars 1815
- (6) Jean-Marie Lebel, « LeVasseur Borgia, Joseph » dans Dictionnaire biographique du Canada, Université Laval/University of Toronto, 1988
- (7) <https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/le-canadien>
- (9) « Joseph Le Vasseur-Borgia » par Francis-J Audet, dans Mémoires de la Société royale du Canada, vol XIX, 1925, page 69
- (10) Gallichan, Gilles. (2012). La crise parlementaire de 1827 au Bas-Canada. Les Cahiers des dix, (66), pages 95–166
- (11) Joseph LeVasseur-Borgia, député de Cornwallis (Kamouraska-Rimouski), 22 novembre 1827
- (12) Gallichan, Gilles. (2012). La crise parlementaire de 1827 au Bas-Canada. Les Cahiers des dix, (66), pages 95–166
- (13) Gallichan, Gilles , op. cit
- (14) « Joseph LeVasseur-Borgia » par Francis-J Audet, dans Mémoires de la Société royale du Canada, vol XIX, 1925, page 75
- (15) Mémoires, Philippe Aubert de Gaspé, La Bibliothèque électronique du Québec, Collection Littérature québécoise - Volume 190 : version 1.1 – page 373

FAMILLES LEVASSEUR ET CARMEL



L'Association des Levasseur d'Amérique inc. qui a été fondée en 1988 selon une charte fédérale est un organisme à but non lucratif dont les objectifs sont :

- De regrouper et d'unir le plus grand nombre de Levasseur ainsi que leurs descendants qui ont adopté le patronyme de Borgia, Carmel, Carmell, Vasseur, Vassor, Vasser.
- D'organiser des réunions et des rencontres susceptibles de renforcer les liens entre les membres de la grande famille Levasseur.
- De promouvoir, de développer et de diffuser les connaissances historiques et généalogiques des familles Levasseur par le biais de son site Internet, par la publication d'un « Bulletin » électronique et imprimé trois fois par année, ainsi que par la publication de dictionnaires généalogiques.
- De maintenir et procéder à la mise à jour continue d'une base de données généalogiques dont la consultation est offerte à ses membres en tout temps par Internet.
- De mettre à la disposition de ses membres un album de photos de famille ainsi que les Bulletins qui ont été publiés par l'Association des Levasseur depuis 1988.
- D'honorer la mémoire des ancêtres et de leurs descendants par le biais de monuments, de plaques ou de symboles pour marquer les événements historiques de la grande famille des Levasseur.
- De recueillir tous les documents susceptibles de créer des archives informatisées et imprimées qui constitueront le patrimoine de l'association où pourront puiser historiens et généalogistes.

Dites-nous d'où venaient vos grands-parents, comment et à quel endroit ils se sont installés en Amérique, le type de travail qu'ils ont fait, les enfants qu'ils avaient et leurs réalisations. Ce type d'information pourrait être publié dans le Bulletin. En outre, si vous avez de vieilles photos de famille disponibles, ces photos pourraient être incorporées dans notre section d'archives photographiques. Ce faisant, les générations futures de votre famille Levasseur auront un enregistrement de cette information dans les archives de l'association. Sinon, cette information pourrait être perdue à jamais. Nous avons donc hâte de recevoir de vos nouvelles.

Faites partie de notre équipe de bénévoles, [contactez-nous](#) !

Site Web principal : www.levasseur.org - webmaster@levasseur.org

Site Web des données : www.levasseur.org/tng

Facebook : <https://www.facebook.com/associationlevasseur>

Visitez également nos autres sites Web :

irma.levasseur.org
militaires.levasseur.org
carmel.levasseur.org